

Séance du Conseil Général de SAUBRAZ
du 23 avril 2026 à 20h15

Présidence : M. Aloys Mussard, Président

Le Président ouvre la séance à 20h15 en souhaitant la bienvenue à chacune et chacun.

L'ordre du jour envoyé avec la convocation est le suivant :

Ordre du jour :

- 1. Appel**
- 2. Approbation de l'ordre du jour**
- 3. Approbation du procès-verbal de la dernière séance**
- 4. Démission/s et assermentation/s**
- 5. Communications de la Municipalité et du Bureau du Conseil Général**
- 6. Préavis municipal n°01-2026 relatif à la mise en œuvre du Plan directeur de la distribution de l'eau (PDDE) 2025 et création de l'Association intercommunale Service intercommunal de Distribution d'eau potable du Pied du Jura (SIDEP)**
- 7. Propositions individuelles et divers**

1. Appel

Membres présents : 19 / 32

Membres excusés : 5

Membres absents : 8

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

2. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est approuvé et sera suivi tel que présenté.

3. Approbation du procès-verbal de la dernière séance

Le procès-verbal est approuvé et sera suivi tel que présenté.

4. Démission/s et assermentation/s

Démissions

Le Président annonce la démission de M. David Gonzalez.

Assermentations

Le Président n'a reçu aucune demande d'assermentation.

5. Communications de la Municipalité et du Bureau du Conseil Général

Municipalité

Mme Julie Sprunger, Municipale, informe que le projet des chemins AF qui a été budgétisé en 2024 a été bouclé dernièrement.

Au budget, il avait été mis un coût total de CHF 950'000.00. Dans les comptes ce projet a été clôturé à un peu moins de CHF 910'000.00. Il avait été prévu de recevoir les subventions du Canton pour un montant de CHF 487'500.00. La Municipale précise que si ce budget avait dépassé, c'est la commune qui aurait dû payer. Elle précise qu'il y a eu un peu plus de travaux que prévu.

Mme Julie Sprunger, Municipale, indique que le 09 mars dernier il y a eu une validation de l'OFAJ indiquant qu'il octroyait une subvention de CHF 541'807.00. Elle mentionne qu'il avait été évalué que les coûts totaux à payer lors du budget par la commune se monteraient à CHF 150'000.00 alors qu'au final ils n'ont même pas coûté CHF 64'000.00.

Les Conseillers remercient le travail effectué.

M. Philippe Urfer, Vice-syndic, indique qu'au niveau du chemin forestier du Chanay, il y aura un banc, près du gros foyard, qui sera posé et précise que le chemin qui passe devant le circuit des petites voitures, sera praticable.

Bureau du Conseil

M. Aloys Mussard, Président, indique que le jeudi 21 mai prochain, il y aura une séance d'information concernant les élections futures pour la nouvelle commune. Plus de précisions seront fournies en temps opportun.

6. Préavis municipal 01-2026 relatif à la mise en œuvre du Plan directeur de la distribution de l'eau (PDDE) 2025 et création de l'Association intercommunale Service intercommunal de Distribution d'eau potable du Pied du Jura (SIDEPE)

Le Président donne la parole à la Municipalité afin d'apporter les explications quant à ce préavis.

M. Davide Marguccio, Syndic, relate l'historique et à quel stade le projet en est aujourd'hui.

Une 1^{ère} ébauche a été faite en 2013 qui n'a jamais été finalisée, ce plan a dû être à nouveau étudié. Ils ont regardé pour la commune de Saubraz quels étaient les enjeux. Etant donné que la commune ne pouvait pas le faire seul, ils ont regardé avec les communes avoisinantes et neuf communes se sont intéressées.

Le Syndic indique que pour Saubraz, les enjeux principaux sont multiples ; une pression de l'ECA car il n'y a pas assez de débit et de pression d'eau pour les bornes incendies. Dès lors, la commune n'est pas dans les normes et c'est ce qui les a amenés à subventionner la commune. Il y a également la sécurité d'approvisionnement concernant l'eau potable en précisant qu'il n'y a aucune redondance dans le réseau et dans l'approvisionnement. Dès lors, s'il y a une pollution, il n'y a pas de solution à court terme pour distribuer de l'eau car il n'y a pas de moyens pour réapprovisionner, il faudrait distribuer des bouteilles d'eau et le 3^e problème est la pression. Il précise que dans le haut du village c'est compliqué d'avoir de la pression correcte.

Le Syndic précise que ce PDDE a été étudié pour régler ces problèmes. Un préavis a été approuvé il y a 2 ans par le Conseil général, il a également été présenté au Canton et celui-ci a été validé par les 9 communes.

Il précise que ce soir, le Conseil général ne vote pas sur le PDDE mais pour la création d'une association intercommunale pour la gestion des eaux en précisant que le principe d'organisation du réseau d'eau et de réapprovisionnement est déjà validé.

Le Syndic mentionne que cette association se fasse ou non, les travaux devront être faits mais cela coûterait extrêmement cher à la Commune.

Il précise que sur les neuf communes, Saubraz est une commune gagnante. Chacune des communes va voter pour approuver le même préavis que nous ce soir et annonce que cinq communes ont déjà approuvé le préavis sur neuf.

Mme Julie Sprunger, Municipale, indique que les neuf communes se sont réunies régulièrement. Trois groupes de travail ont été créés ; le 1^{er}

concernait les statuts, le 2^{ème} sur le règlement et le 3^e pour le budget et l'exploitation.

La Municipale précise qu'elle était dans le 3^{ème} groupe et indique qu'il a été réfléchi à quoi devrait ressembler cette association et quel serait le budget hypothétique de cette association. Elle précise que ce budget ne fait pas partie de ce préavis car celui-ci sera voté officiellement par le Conseil intercommunal.

Mme Julie Sprunger, Municipale, indique que l'association aura besoin d'une secrétaire comptable à 50 %, d'un responsable de l'association à 60 % et 40 % en qualité de fontainier ainsi que de deux fontainiers à 100 %.

La Municipale précise que les premières années l'association travaillera avec les communes afin que le savoir de celles-ci soit bénéfique pour l'association. Pour les autres parties du budget, ils se sont basés sur le SIDERE qui est une association un peu plus grande et qui se trouve vers Perroy. Les chiffres ont été ramenés à la taille de la future association.

Elle précise dès lors, que le prix de l'eau serait à CHF 1.70 par m³ dans les premières années afin de couvrir tous les investissements. L'investissement pour les 5 premières années se monte à environ CHF 13'000'000.00.

M. Davide Marguccio, Syndic, mentionne que l'année dernière le tarif avait été baissé pour la commune de Saubraz afin d'unifier le tarif. Il précise que si ce projet ne passe pas, le prix devra être fortement élevé.

Mme Julie Sprunger, Municipale, précise que si ce préavis ne passait pas l'eau reviendrait à CHF 2.50 par m³.

La parole est donnée au rapporteur de la Commission.

Mme Perrine Rebeaud, membre de la Commission de gestion, présente le rapport de ladite commission qui propose :

d'accepter le préavis municipal n°01-2026 tel que présenté.

Le Président ouvre le débat.

Mme Sylvie Monney demande si la taxe de l'eau va baisser.

M. Davide Marguccio, Syndic, précise que c'est que la partie approvisionnement d'eau qui est concernée, par contre l'évacuation de l'eau « STEP » n'est pas du tout touchée. Dès lors, le tarif ne sera pas modifié.

Mme Ghislaine Forster souhaite connaître le nom des neuf communes qui seront dans l'Association.

Mme Julie Sprunger, Municipale, répond qu'il y a Tartegnin, Burtigny, St-George, Essertines-sur-Rolle, St-Oyens, Gimel, Longirod, Marchissy et Saubraz.

Mme Perrine Rebeaud demande si les villages de St-Oyens et Gimel ont déjà donné leur réponse.

Mme Julie Sprunger, Municipale, répond que St-Oyens a déjà dit oui et que la commune de Gimel n'a pas encore voté.

M. Didier Conus demande dans quel état est la STEP actuellement.

M. Philippe Urfer, Vice-syndic, indique que les résultats, lors des contrôles, sont excellents mais précise qu'il y a des travaux à faire et que chaque année il y a de l'investissement qui est fait.

Oui : 19

Non : 0

Abstentions : 0

Nuls : 0

La décision suivante est prise :

LE CONSEIL GENERAL DE SAUBRAZ

- **Vu le préavis municipal n° 01/2026 de la Municipalité**
- **Ouï le rapport de la commission chargée de son étude**
- **Considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour**

Décide

- 1. D'accepter la mise en œuvre du Plan directeur de la distribution de l'eau (PDDE) 2025 et création de l'Association intercommunale Service intercommunal de Distribution d'eau potable du Pied du Jura (SIDEP)**

8. Propositions individuelles et divers

Mme Sylvie Monney demande si la crèche est complète.

Mme Julie Sprunger, Municipale, indique qu'il était prévu dès le début de remplir à 50 % la crèche et qu'à ce jour, les retours sont positifs et que le taux de remplissage va augmenter à la rentrée.

M. Davide Marguccio, Syndic, précises qu'ils prévoient d'être complet d'ici la fin de l'année.

M. Philippe Urfer, Vice-syndic, précise que ça n'impacte pas la commune car ils paient un loyer mensuel.

Mme Denise Badel demande comment cela va se passer avec l'argent qui se trouve sur le compte du Chœur Mixte lors de la fusion car elle aimerait que la caisse soit répartie avant la fusion. Elle propose que cet argent soit distribué à l'ADS, au groupe Senior ou pour l'association du four à pain ou encore aux Notes Pétilantes.

Mme Julie Sprunger, Municipale, ne sait pas qui a le droit de décider pour ce compte et indique qu'il faudrait se renseigner juridiquement qui peut décider pour ce compte.

M. Davide Marguccio, Syndic, répond qu'il pense que ce sera aux anciens membres de décider et précise que ce ne sera en tout cas pas à la Municipalité de décider. Il nomme Mme Badel porte-parole du Chœur mixte et il est demandé qu'elle remette les anciens statuts en vigueur du Chœur Mixte. Dès que les statuts seront remis à la Municipalité, celle-ci va se renseigner et lui redira ce qui est possible de faire.

M. Jean-Luc Badel demande s'il y a des informations concernant la gravière des Ursins car il y a 1 à 2 mois, il y a des personnes qui sont venues prendre des mensurations sur tout le domaine, en précisant que ce sont des ingénieurs géomètres. Il indique que cela ne venait pas jusque chez lui.

La Municipalité indique qu'elle n'a pas d'information par rapport à cela.

Mme Ghislaine Forster indique qu'il faut refaire le chemin du Chanay car il est vraiment en mauvais état.

M. Davide Marguccio, Syndic, indique que la partie qui se trouve devant l'entrée du garage sera refaite dans sa largeur et dans la tranchée qui est faite et qui va jusqu'à la route, une bande sera refaite correctement également.

M. Michel Conus indique qu'il subit chaque jour les travaux et que cette tranchée n'est pas rebouchée depuis une année et précise que c'est regrettable que ce chemin soit abîmé à ce point-là. Il demande si c'est possible que ce chemin soit refait par l'entreprise.

M. Davide Marguccio, Syndic, répond que l'avantage d'avoir attendu, avec le temps, il y a des tassements qui se sont faits et précise que la réparation sera plus pérenne dans le temps. Pour l'intervention, il ne sait pas quand ce sera fait mais précise que c'est en train de s'organiser et que ce sera fait prochainement.

Mme Antoinette Praz indique qu'elle a discuté avec le Directeur des travaux et l'architecte et que ceux-ci lui ont répondu qu'ils avaient encore quelques travaux à faire avant de reboucher. Elle leur a également

demandé pour qu'ils refassent le chemin comme il était avant les travaux et ils ont répondu que ce ne serait pas refait entièrement car cela a été protocolé ainsi.

M. Davide Marguccio, Syndic, répond que ces chemins devaient être refaits à ce moment-là pour pouvoir bénéficier de la subvention, en précisant que ce chemin était en très mauvais état. Il indique que si ce chemin devait être refait aujourd'hui par la commune, celle-ci devrait payer plein tarif. Il précise que la route n'a pas une fonction visuellement esthétique, elle a une fonction pour rouler dessus et d'être en bon état. Il n'y a pas de normes ou de bases légales pour leur exiger de refaire car les réparations ont été faites avec une autre couleur.

Mme Antoinette Praz relève que l'architecte aurait dû refaire à leurs frais le chemin complet.

Le Syndic répond que l'architecte est responsable de la partie qui se trouve devant les maisons mais pour ce qui vient depuis la route principale, le maître d'ouvrage de ces travaux c'est la Romande Energie.

Mme Edmée Borel demande des nouvelles de l'horloge.

Mme Julie Sprunger, Municipale, indique que l'horloge va arriver d'ici la fin du mois.

Mme Ghislaine Forster demande si l'horloge va sonner à nouveau.

M. Joaquim Mendes, Municipal, répond qu'ils ont déjà fait des tests pour les balanciers et confirme que celle-ci va sonner.

Mme Ghislaine Forster demande qu'elle sonne à 11h45.

Mme Julie Sprunger, Municipale indique qu'ils vont demander si c'est possible.

M. Joaquim Mendes, Municipal, relate que le programme sera le même qu'avant.

Mme Ghislaine Forster indique que le panneau du Parc Jura Vaudois a déjà le logo de la nouvelle commune et trouve cela dommage.

Mme Julie Sprunger, Municipale, répond que ça a été fait ainsi afin d'éviter de le changer en fin d'année lors de la fusion.

Le Président clôt la séance à 21h02.

Pour le Conseil général

Le Président

La Secrétaire

Aloys Mussard

Evelyne Chesaux

